



Province de Hainaut
Arrondissement de Charleroi
Commune de Courcelles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal, en vertu du décret du 05 février 2015 relatif aux implantations commerciales et des articles D.29-7 et suivants du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte.

Cette dernière concerne la requête de « sa IMMO AVAL BELGIUM » en vue d'obtenir un permis intégré pour la transformation et l'extension d'un Intermarché situé à la rue de Trazegnies 150 à 6180 Courcelles.

L'enquête publique est ouverte le 24 février 2021 et clôturée le 11 mars 2021.

Vu les mesures sanitaires actuelles, le dossier peut être consulté UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS au sein du Service Urbanisme (Rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles), les jours ouvrables de 09h à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 09h à 12h.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Service Urbanisme - rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@courcelles.be
- L'enveloppe, le courrier ou le courrier électronique portera la mention : « Réclamations PI/2020/1 ». Sous peine de nullité, les envois seront datés et signés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 11 mars 2021 de 10h à 11h à l'adresse suivante : Service urbanisme - rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles.

Afin que toute personne puisse obtenir des explications techniques sur le projet, celle-ci peut contacter :

- Le demandeur : sa IMMO AVAL BELGIUM – 010/47 17 00
- Les services de M. le Fonctionnaire des Implantations Commerciales – DGO6 – M. Guillaume DE CONINCK 081/334000 - ffc.dgo6@spw.wallonie.be - Réf : DIC/COS015/2020-0168
- Les services de M. le Fonctionnaire délégué - DGO4 – Mme. Elena FORLANTE 071/654974 - elena.fortante@spw.wallonie.be - Réf : 2136100-F0412/52015/PI/C/2020/1

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège Communal en vertu de l'article 83, §2, alinéa 1er du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales.

Le Directeur Général FF,

M. HADBI



Pour la Députée-Bourgmestre,
Caroline TAQUIN,

L'Echevin délégué,
Joël HASSELMIN